

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Enquête nationale marchandises en ville - Convention de groupement de commande avec l'Etat et l'ADEME - Avenant n°1 - Approbation - Autorisation de signature**

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) a été choisie par l'ADEME et l'Etat pour faire partie de la campagne d'enquêtes sur les « Marchandises en ville » et à ce titre bénéficier d'un cofinancement. Cette enquête servira :

- d'une part à connaître finement la mobilité des marchandises sur le territoire de notre agglomération, de la même manière que l'Enquête Ménages Déplacements rend compte de la mobilité des personnes. Les données issues de cette enquête permettront également de faire des projections de dimensionnements de voiries et surfaces nécessaires au flux des marchandises, à orienter les évolutions des plans de circulation, à anticiper les flux générés par l'implantation d'une nouvelle activité sur un territoire.
- d'autre part, à actualiser, sur la base des données de la présente enquête, le modèle national de génération de flux FRETURB, développé par le Laboratoire d'Economie des Transports (affilié au CNRS).

La participation de la CUB à la nouvelle vague d'enquêtes est d'autant plus précieuse qu'une enquête selon la même méthodologie a été réalisée en 1994 sur notre territoire. Les résultats de la nouvelle enquête pourront donc mettre en perspective les évolutions depuis vingt ans.

Un groupement de commande avait été constitué par délibération en date du 26 novembre 2010, permettant aux parties s'engager financièrement et de confier l'exécution de la procédure de mise en concurrence à la CUB, en tant que mandataire coordonnateur du groupement.

Suite aux procédures de commande publique, le coût de l'opération a évolué à la hausse. L'augmentation de budget nécessite un complément de financement selon un principe d'effort partagé entre les financeurs, par voie d'avenant à la convention initiale, repris dans le tableau ci-dessous.

		PARTICIPATION INITIALE		NOUVEAU FINANCEMENT	
<b>PARTENAIRES DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE</b>	<b><i>PARTENAIRES LOCAUX (conventions bilatérales avec la CUB)</i></b>	<b>Participation en € TTC</b>	<b>Pourcentage du financement</b>	<b>Participation en € TTC</b>	<b>Pourcentage du financement</b>
<b>ETAT</b>		180 000	24,70%	230 000	23,76%
<b>ADEME</b>		300 000	41,10%	362 000	37,39%
<b>Communauté urbaine de Bordeaux</b>		144 000	19,70%	270 142	<b>27,90%</b>
	<b><i>Conseil Régional d'Aquitaine</i></b>	40 000	5,50%	40 000 (inchangée)	4,13%
	<b><i>Conseil Général de la Gironde</i></b>	40 000	5,50%	40 000 (inchangée)	4,13%
	<b><i>Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux</i></b>	15 000	2,00%	15 000 (inchangée)	1,55%
	<b><i>Ville de Bordeaux</i></b>	10 000	1,40%	10 000 (inchangée)	1,03%
	<b><i>Transport et Logistique de France (sud-ouest)</i></b>	1 000	0,10%	1 000 (inchangée)	0,10%
<b>TOTAUX</b>		<b>730 000</b>	<b>100%</b>	968 142	<b>100%</b>

La convention de groupement de commande réunit la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'ADEME et l'Etat. Des conventions bilatérales spécifiques lient la Communauté Urbaine de Bordeaux aux partenaires locaux : Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, Ville de Bordeaux et Transport et Logistique de France (fédération professionnelle).

Ces conventions bilatérales ne sont pas impactées par cet avenant à la convention de groupement.

Afin d'entériner ces principes il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 24 janvier 2011, entre la CUB, l'Etat et l'ADEME joint à la présente délibération.

L'exécution financière de l'enquête sur les « Marchandises en ville » sur l'agglomération bordelaise se réalisera selon les opérations comptables suivantes :

- Le financement du marché est prévu en dépense sur les exercices 2012 et suivants : au budget principal, chapitre 20, fonction 8222, compte 2031, CRB KB00, programme TME01.
- Les recettes liées à l'opération concernant les participations de l'ADEME et de l'ETAT seront affectées sur les exercices 2012 et suivants, au budget principal, chapitre 13, fonction 8222, compte 1311, CRB KB00, programme TME01.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics, et notamment son article 8,

**VU** la convention de groupement de commande en date du 24 juin 2011 autorisée par la délibération du Conseil du 26 novembre 2010 n°2010/0853,

**VU** le projet d'avenant annexé à la présente.

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt stratégique pour la Communauté Urbaine de Bordeaux des résultats attendus de cette enquête au regard de l'évolution maîtrisée du coût global des prestations et de sa prise en charge partagée,

### **DECIDE**

**Article 1** : Le projet d'avenant n°1 à la convention de groupement de groupement initiale du 24 janvier 2011 est approuvé ;

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer cet avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 3** : L'exécution financière de l'enquête sur les « Marchandises en ville » sur l'agglomération bordelaise se réalisera selon les opérations comptables suivantes :

- Le financement du marché est prévu en dépense sur les exercices 2012 et suivants : au budget principal, chapitre 20, fonction 8222, compte 2031, CRB KB00, programme TME01.
- Les recettes liées à l'opération concernant les participations de l'ADEME et de l'ETAT seront affectées sur les exercices 2012 et suivants, au budget principal, chapitre 13, fonction 8222, compte 1311, CRB KB00, programme TME01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2012**

**PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012**

M. MICHEL OLIVIER